

<b>CD72: E. Lafont- Leclercq</b>		<b>Compte-rendu</b>	<b>Date : 21 janvier 2016</b>
<b>Objet</b>	Commission locale d'information Ionisos Sablé		
<b>Participants</b>	Voir liste en annexe		
<p><b>Accueil par M. Chevalier</b>  La CLI a été renouvelée cette année, avec 4 nouveaux membres et un nouveau directeur industriel de Ionisos.  Le renouvellement est en effet prévu par les textes au bout de 6 ans, et la CLI a été créée en 2009.  Les dernières désignations ayant eu lieu en octobre, il n'a pas été possible de trouver une date en 2015, d'où la rencontre, au titre du bilan 2014 en ce début d'année 2016.  Il est proposé, afin d'informer les nouveaux membres, de revenir plus en détail que les années précédentes sur les aspects règlementaires et de faire une présentation du groupe Ionisos.</p> <p><b>Tour de table des participants</b>  A cette occasion, la représentante de la DREAL indique qu'elle est présente à double titre car elle suit le projet d'extension de l'usine LDC toute proche.</p> <p><b>1. Présentation par E Lafont-Leclercq (diaporama joint en annexe):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel du contexte règlementaire</li> <li>• Quelques définitions</li> <li>• Composition et missions de la CLI</li> </ul> <p><b>2. Présentation par M. Herkens de Ionisos (diaporama joint en annexe)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du groupe Ionisos</li> <li>• Présentation du site de Sablé</li> <li>• Présentation du rapport d'activité 2014 (joint en annexe)</li> </ul> <p>Echanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éventuels traitements sur les aliments doivent-ils faire l'objet d'une indication sur les produits ?  Tout produit consommable en France contenant des aliments traités par rayonnement ionisant doit être étiqueté ainsi. Si le traitement par ex. d'une épice se fait en Asie l'importateur en France doit l'étiqueter comme traité par rayonnement ionisant.</li> <li>• La principale activité du site de Sablé est la stérilisation de matériel médical avec 70% de l'activité</li> <li>• Le choix du positionnement des sites est historique : Pouzauges et Sable ayant été positionnés au</li> </ul>			

début à proximité de sites agroalimentaires (dans les années 1989/1992).

- Durée des traitements : dépend de l'activité des sources, de la densité du produit, de son épaisseur et de la dose de rayonnement à délivrer. Varie de 1h à plus de 20h. Nécessité de bien connaître les caractéristiques du produit et travailler sur le positionnement dans les palettes. Des tests sont faits en amont avec le client pour déterminer la durée du traitement.
- La livraison des sources se fait dans des conteneurs de transports spécifiques avec protection contre les rayonnements (route et bateau) et a lieu une fois par an. Il existait deux fournisseurs mondiaux de sources Cobalt60, aujourd'hui il ne reste que le Canadien NORDION.
- Les 2 risques les plus critiques dans le fonctionnement du site concernent :
  - l'accès à la cellule d'irradiation (dose létale : <1 s) : tout est fait pour éviter l'entrée des personnes pendant le fonctionnement de l'installation
  - Les opérations de chargement des sources
- Il y a une évacuation d'air à l'extérieur pour évacuer l'ozone. Il n'y a aucun rejet atmosphérique radioactif gazeux.
- La qualité de l'eau de la piscine fait l'objet d'une surveillance régulière de l'activité, ce qui permet de détecter s'il y a des fuites des sources (double enveloppe).
- Déchets : Très faible production de déchets : bouts de palette, film, dosimètres placés dans les palettes, huiles... Les déchets ayant été en contact avec l'eau de la piscine sont classés en tant que déchets TFA (à très faible activité), bien que n'étant pas contaminés : ½ m<sup>3</sup> de déchets par an: gants, conteneur de prélèvement, outils servant aux frottis, résines qui filtrent l'eau. Le total des déchets entreposés s'élève à 5,2 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à 16 ans de fonctionnement. Une évacuation de ces déchets est programmée avec l'ANDRA.
- L'autorisation d'exploitation porte sur 3.5 Millions de curies, le site traite environ 44 000 palettes/an. Le site de Sablé fonctionne très bien, avec une croissance de 5 à 10% par an, et s'approchera dans les années à venir de son maximum.
- Projet d'agrandissement de la capacité de stockage du site (car actuellement le stockage est fait à l'extérieur) et projet de modification de l'entrée pour éviter de passer par le terrain du voisin LDC.
- Evacuation : pour les déchets : rien de particulier ;

### **3. Présentation par M. Guillaud de l'Autorité de sûreté nucléaire et réglementation des Installations Nucléaires de Base (diaporama joint)**

- Présentation de l'ASN
- Rappels de la réglementation

#### Echanges

- Ionisos a déposé en 2015 un dossier de réexamen de sûreté. En cours d'analyse.
- Quel risque d'incendie, notamment sur le stockage ? Le projet d'extension du stockage prévoit la

construction d'un mur entre les anciennes et nouvelles parties de stockage pour limiter le risque de propagation de l'incendie. Par rapport à l'agrandissement de stockage chez LDC, le projet de déplacement de la salle des machines (éloignement du site de IONISOS) va diminuer le risque d'incendie pour Ionisos.

- Quelle est la réglementation en termes d'enquête publique ? Y en aura-t-il une du fait des travaux ? La réponse est négative, sont seulement soumis à enquête ce qui relève de décrets (création, démantèlement), ou ce qui concerne les rejets de l'installation. L'extension ne modifie pas le décret ni les rejets du site.
- En termes de remplacement des personnes en arrêt maladie, faut-il faire appel à du personnel spécifique ? Non, en général ce sont des gens sur des métiers classiques, manutention ou administratifs, pas de besoin de compétences particulières. Sur le site, seules 4 personnes interviennent en cellule et de manière ponctuelle, lors de mouvements de sources ou de certaines opérations de maintenance.

#### 4. Présentation par ELL du budget et de la proposition de reconduction adhésion ANCCLI

Le budget 2016 est voté, ainsi que la reconduction de l'adhésion à l'ANCCLI, association nationale des CLI.

Est évoquée la possibilité d'organiser une visite lors d'une opération de maintenance.

L'ASN indique également que les CLI peuvent participer à une inspection de l'ASN.

M. Palvadeau informe après la réunion qu'une opération de maintenance est prévue **le mardi 14 juin**. Cette date pourrait être retenue pour la prochaine CLI avec visite de l'installation.

Par ailleurs, l'ASN demande que le compte rendu de la CLI soit mis sur le site internet du Département, ce qui sera fait.

Attribution	Suite à donner	Pour information
participants		x